

26.09.2006 – 15:43 Uhr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA COMMUNAUTE DE NÉGOCIATION DU PERSONNEL DE LA CONFÉDÉRATION CNPC Démantèlement de la caisse de pensions : le triste jeu se poursuit à la Confédération

Berne (ots) -

Aujourd'hui même, le Conseil des États a franchi une nouvelle étape de démantèlement social au détriment du personnel de la Confédération. Contrairement à toutes les promesses faites par le passé, la révision de la caisse fédérale de pensions (Publica) ne garantira pas les mêmes prestations qu'à ce jour, mais instaurera des cotisations massivement relevées pour des prestations massivement détériorées ; cela, en particulier pour les employé(e)s plus âgés de la Confédération. Le triste jeu du Conseil fédéral se poursuit maintenant aux Chambres fédérales. Pour les syndicats APC, garaNto et ssp, de la Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC), cette politique est un affront inacceptable. Conseil fédéral et Parlement attisent en effet de manière irresponsable la frustration de leur personnel.

Si l'on compare cotisations et prestations, Publica se trouve aujourd'hui déjà pratiquement en queue du gros du peloton des caisses de pensions. Ce qui laisse manifestement le Conseil des États indifférent, lui qui a avalé aujourd'hui ce projet sans broncher. Si le Conseil national devait le suivre, la plus grande caisse de pensions de la Suisse deviendrait désormais un mauvais exemple. Qui peut bien y avoir intérêt ?!

Le début des cotisations fixé actuellement à 22 ans et la flexibilité du droit à la rente aujourd'hui appliquée après 40 années de cotisations constitueraient aussi une réponse réaliste au démantèlement du personnel auquel on assiste à la Confédération. Par exemple, que des personnes âgées aujourd'hui de 50 ans doivent, comme le veut la révision, payer des cotisations beaucoup plus élevées, travailler trois années de plus et toucher une rente diminuée de 10 % est un affront. Et la caisse de rentes autonome aurait été, pour les rentes déjà en cours, synonyme de sécurité sans que les actives et actifs voient leur charge alourdie. Si les syndicats ont rapidement approuvé le passage à la primauté des cotisations, ils ne peuvent par contre pas tolérer sans autre, dans l'intérêt du personnel, le démantèlement massif des prestations.

Hans Müller, APC et président de la CNPC (079 406 93 38), Christof Jakob, ssp (031 371 67 45 ou 079 781 90 28) et Rolf Zimmermann, secrétariat de la CNPC (031 377 01 21), se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.